

2020/0038

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020
Reçu en préfecture le 20/07/2020
Affiché le 21 JUIL 2020
ID : 059-21590358-20200720-20200720_D0038-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le seize juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Étaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.CHRETIEN.
WERY.BAROCHÉ.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.STALLA.
DELPLANQUE-GABET.CUVILLIER-BOUILLON.

Absente ayant donné pouvoir : Mme WAUCHEUL à M. PETIT.

Absent : M. CHALDAUREILLE.

Objet : désignation des délégués communaux au syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien des cours d'eau de l'Avesnois.

Monsieur le Maire signale que suite au renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

L'élection doit se faire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Sont candidats, en qualité de titulaire Jean-Marie CHATELAIN et en qualité de suppléant Jean SEGUIN.

Après dépouillement, Messieurs Jean-Marie CHATELAIN et Jean SEGUIN ayant obtenu une majorité absolue sont élus respectivement en qualité de titulaire et de suppléant au sein du comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



AVESNELLES, le 20 JUIL 2020

Le Maire,